



Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

(Articles R.214-134 à 136 du Code rural et de la pêche maritime)

Rapport d'activité de l'année 2021

Le Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA) est un comité consultatif créé en 2005. Placé auprès de la Commission nationale de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNEA, ex Commission nationale de l'expérimentation animale), il se réunit au moins deux fois par an et a pour mission d'émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques soulevées par l'expérimentation animale. Il est chargé notamment d'établir le bilan annuel national d'activité des comités d'éthique et de formuler des recommandations visant à améliorer leurs pratiques.

COMPOSITION

- Un président et 12 membres et autant de suppléants nommés par arrêté cosigné du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de l'agriculture qui lui donnent une identité sociétale pour traiter les différents sujets : quatre professionnels de l'expérimentation animale dont un pharmacien, un membre du secteur hospitalo-universitaire et un vétérinaire, trois membres des sciences humaines (philosophe, juriste, sociologue), et trois personnalités désignées sur proposition d'organisations reconnues d'utilité publique de protection des animaux et de la faune sauvage.
- Deux représentants de l'État (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, MESRI et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, MAA).

Le comité est renouvelé tous les cinq ans. Sa composition au 31 décembre 2021 a été fixée par l'arrêté du 02 juillet 2019¹, modifié par arrêté du 03 décembre 2021².

Pierre Mormede (Président), Edwige Auchard, Francine Behar-Cohen, Sarah Bonnet, Dominique Bourg, Léa Briard, Georges Chapouthier, Jean-Claude Desfontis, Sonia Desmoulin-Canselier, Sylvie Duclaux, Nicolas Dudoignon, Bijan Ghaleh, Patrick Gonin, Nicolas Guy, Gérard Raphaël Larrère, Patricia Lortic, Véronique Mary, Françoise Médale, Valérie Nivet-Antoine, Jean-Claude Nouët, Emmanuel Picavet, Sophie Picavet, Jocelyne Porcher, Amélie Romain, Michel Tarpin.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2019/07/12/0160>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044472379>

En 2021, le directeur général chargé de la recherche au MESRI a été représenté par Laurent Pinon et le directeur général de l'alimentation au MAA par Sandryne Bruyas.

Secrétariat : Valérie Gomez, Christophe Joubert, Karim Mesbah (MESRI, DGRI)

Les réunions plénières du Comité se sont tenues sur un rythme trimestriel, en visio-conférence en raison des contraintes sanitaires, les 25 mars, 24 juin, 21 septembre et 09 décembre 2021. Les relevés de décisions de ces séances sont disponibles sur la page dédiée au Comité sur le site internet du MESRI.

1. Mise en place du site internet du CNREEA

La mise en place de cette page internet ouverte à tous est une importante réalisation qui permet une visibilité et une transparence des activités du Comité.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/comite-national-de-reflexion-ethique-sur-l-experimentation-animale-cnreea-51275>

Elle est hébergée sur le site du ministère de la Recherche dédié à « l'utilisation des animaux à des fins scientifiques ».

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-51218>

Le site présente

- La composition du Comité et ses missions telles que décrites dans les textes réglementaires qui lui sont consacrés (articles R.214-134 à 136 du Code rural et de la pêche maritime).
- Les textes publiés concernant l'éthique de l'expérimentation animale :
 - o Charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale
 - o Guide sur les "Règles communes d'organisation et de fonctionnement des comités d'éthique en expérimentation animale" ;
 - o Guide de l'évaluation éthique des projets impliquant l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques.
- Les recommandations concernant certaines pratiques expérimentales, adressées à la CNPAFiS, aux comités d'éthique, aux structures chargées du bien-être des animaux dans les établissements utilisateurs et aux services d'inspection vétérinaire du ministère de l'Agriculture.
- L'avis sur les conditions d'agrément des comités d'éthique en expérimentation animale (CEEA) (validé le 08 avril 2022).
- Les rapports d'activité annuels et les relevés de décisions des réunions plénières du Comité (en cours de finalisation).

2. Mission : Établir le bilan annuel national d'activité des comités d'éthique et formuler des recommandations visant à améliorer leurs pratiques

a. Analyse des conditions d'agrément des comités d'éthique

La principale activité du Comité en 2021 a été consacrée à l'analyse des conditions d'agrément des comités d'éthique. Dans le but d'harmoniser et d'améliorer le fonctionnement du dispositif national des CEEA et de garantir une approche et des résultats cohérents, le ministère de la

Recherche a saisi le CNREEA lors de la séance plénière du 23 novembre 2020 pour proposer des pistes d'amélioration au travers du processus d'agrément des CEEA. Les objectifs de cette démarche sont de s'assurer du respect des principes de compétence, d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité au sein des CEEA, d'harmoniser les pratiques et de garantir aux CEEA les moyens de fonctionnement nécessaires.

Deux groupes de travail ont été mis en place, chargés respectivement de la réflexion sur la structure des CEEA, et sur leur fonctionnement et les moyens dont ils disposent. Il a été rédigé un avis où sont énoncées les propositions du Comité en vue de faire progresser l'organisation et le fonctionnement des CEEA au travers du dispositif d'agrément (avis validé le 08 avril 2022).

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/avis-sur-les-conditions-d-agr-ment-des-ceea-17799.pdf>

Ces propositions du CNREEA devront être revues et amendées le cas échéant, à l'aune du résultat des audits réguliers et de l'analyse des bilans annuels des CEEA, dans une démarche de progrès.

b. Bilan annuel des comités d'éthique

Le CNREEA a pour mission d'établir le bilan annuel national d'activité des comités d'éthique (article R.214-134 du code rural et de la pêche maritime). Le Comité a réuni un groupe de travail commun avec la cellule AFiS du ministère de la Recherche, chargée de l'encadrement réglementaire de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, afin d'élaborer un document permettant de recueillir auprès des comités d'éthique les informations nécessaires à l'établissement du bilan d'activité. Les questionnaires ont été envoyés début 2022. Ce bilan devrait permettre de disposer d'informations plus précises sur la composition et le fonctionnement des comités d'éthique pour nourrir les réflexions sur leur évolution.

3. Objectif : Adresser à la Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques toute recommandation de méthode susceptible d'améliorer le bien-être des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques.

Les avis et recommandations préparées en 2020 ont été publiées en mars 2021 :

- Recommandation sur la technique d'amputation de phalange comme méthode d'identification et de caractérisation génétique chez les rongeurs

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/recommandation-sur-la-technique-d-amputation-de-phalange-comme-methode-d-identification-et-de-caract-risation-g-n-tique-chez-les-rongeurs-17871.pdf>

- Avis et recommandations sur le contrôle hydrique utilisé chez les primates non humains dans les projets scientifiques

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/5_Control_e_hydr_ique_210201_%28004%29_1417169.pdf

Etude des modes de production des anticorps pour la recherche et la thérapeutique

L'intérêt du CNREEA pour la question du mode de production des anticorps pour la recherche et pour la thérapeutique a été motivé par une recommandation du Laboratoire de référence européen pour les alternatives à l'expérimentation animale (*European Union reference laboratory for alternatives to animal testing* - EURL ECVAM) pour l'utilisation des anticorps non dérivés d'animaux³. Cette recommandation a été largement commentée par les organismes de recherche et les entreprises de production. Cette question est représentative des démarches de remplacement des animaux pour la recherche et la production d'agents thérapeutiques (Le premier 'R' des 3R de Russel et Burch⁴).

Un groupe de travail a été mis en place. Il a fait un travail bibliographique, réalisé des auditions et préparé un questionnaire afin de connaître la situation nationale, diffusé par le réseau des structures chargées du bien-être animal (SBEA) et envoyé par le MESRI à tous les délégués d'établissements, ainsi qu'à toutes les organisations professionnelles publiques et privées concernées. Cette enquête a permis d'avoir une approche assez fine des pratiques actuelles en France dans le domaine. Il est prévu de consulter des experts des anticorps synthétiques pour parvenir à des conclusions et des recommandations dans les différents domaines concernés. C'est un travail de longue haleine du fait de la grande diversité des applications. Le groupe de travail a prévu de les prendre toutes en compte, tout en se concentrant plus spécifiquement sur les applications faisant l'objet de demandes d'autorisation de projet, dont la production de routine.

Rapport d'activité validé en séance plénière du 20 juin 2022

³ Barroso J., Halder M., Whelan M. EURL ECVAM Recommendation on Non-Animal-Derived Antibodies. EUR 30185 EN, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020, ISBN 978-92-76-18346-4, doi:10.2760/80554, JRC120199.

⁴ Russell, W. M. S., & Burch, R. L. (1959). The principles of humane experimental technique. Methuen.